

L'ACPM : ENTREPRISE CERTIFIÉE GREAT PLACE TO WORK®



L'ACPM a rejoint la communauté des entreprises certifiées Great Place To Work® 2022. La certification est effective depuis Mai 2022 pour une durée d'un an.

Le Programme de Reconnaissance de Great Place To Work® constitue le plus haut niveau de reconnaissance de la qualité de l'environnement de travail d'une entreprise.

En France, 2 labels sont remis dans le cadre du programme :

- ▶ La Certification « Great Place To Work® », qui distingue chaque mois toutes les entreprises où il fait bon travailler
- ▶ Le Label « Best Workplace » lors de la publication du Palmarès des entreprises où il fait bon travailler, chaque année au mois de mars.

A propos de L'ACPM

L'ACPM (l'Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias) est une association qui contrôle, certifie et donne de la valeur aux chiffres des médias.

Ses missions sont les suivantes : la mesure de l'audience et de la diffusion de la Presse ainsi que le contrôle de la fréquentation des supports numériques (sites et applications, podcasts, webradios, DOOH...). Toutes les données certifiées par l'ACPM sont accessibles sur le site www.acpm.fr. L'association est née en décembre 2015, de la fusion entre l'OJD et AudiPresse.

Plus d'informations sur : www.acpm.fr

A propos de Great Place To Work®

Great Place To Work® est la référence mondiale en matière d'expérience collaborateur. Depuis 1992 dans le monde et 2002 en France, nous avons interrogé plus de 100M de salariés à travers 60 pays. Leurs réponses nous ont permis de déterminer ce qui définit une expérience collaborateur de qualité. Au cœur de cette réussite, on retrouve une notion clé : la confiance. C'est sur la confiance que nous avons fondé une méthodologie unique, qui nous permet d'aider les organisations à créer un environnement de travail inclusif, à piloter leur stratégie RH et à améliorer leur performance. Nous distinguons les organisations où il fait bon travailler grâce à notre Certification et à la publication annuelle de notre Palmarès Best Workplaces™.

Plus d'informations sur : www.greatplacetowork.fr